

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2015 À 10 HEURES

Mairie d'Illkirch-Graffenstaden

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Yves BUR, M. Eric KLÉTHI, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Bernard FREUND, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT

12- 2015 Permis de construire route de Lingolsheim à Geispolsheim

Description de la demande

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de permis de construire route de Lingolsheim à Geispolsheim – déposé par GIMVEST.

Le permis de construire vise la construction de deux ensembles constitués respectivement :

- d'un bâtiment comprenant une **cellule commerciale** (vente d'articles de stockage) et un restaurant ;
- de **trois bâtiments** reliés par des aires de livraisons destinés à recevoir des **activités artisanales**.

Le terrain d'assiette est de 16 872 m². Il est situé dans la zone d'activités AMETHYSTE.

La surface plancher totale s'élève à 5 500 m² et se répartie en 1 700 m² dédiés au commerce (comprenant le restaurant) et 3 800 m² à l'artisanat.

La **surface de vente s'élève à 935 m²**.

Le projet prévoit également un parking de 161 places de stationnement représentant une surface de 4 025 m², des abris pour deux roues et des espaces verts avec des arbres à hautes tiges.

Le projet au regard du Scoters

Au regard des réflexions liées au volet commercial du SCOTERS, le projet entre dans la création ou le développement de commerces ou ensembles commerciaux isolés.

Il n'est pas rattaché à une centralité urbaine, ni situé dans une zone d'aménagement commercial. Aussi, les surfaces de vente supérieure à 1 000 m² y sont interdites.

*Le Bureau syndical
Vu l'avis de la commission compatibilité
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, la demande de permis de construire route de Lingolsheim à Geispolsheim n'appelle pas de remarques particulières.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **20 FEV. 2015**

La publication le **20 FEV. 2015**
Strasbourg, le **20 FEV. 2015**


Le Président
Jacques BIGOT